



S'enrichir

Denis Moisan | inspecteur

SEPTEMBRE | OCTOBRE 2008



Mon père, ce sage, me répétait continuellement : « *Je ne pourrai jamais t'enrichir avec l'argent (il avait bien raison), mais je peux t'enrichir en échangeant sur mes expériences passées. Je pourrais même t'obliger à faire certaines choses mais le choix te revient.* »

Au cours des derniers mois, j'ai remarqué lors de mes inspections une nette amélioration dans la préparation des gens et des cabinets. Bien sûr, il est vrai que nos demandes sont claires et plus précises. Ainsi, les documents préparés par les cabinets en prévision d'une inspection le sont de façon rigoureuse. Je tiens également à souligner le très grand professionnalisme des responsables de cabinets quant à la préparation de cet exercice obligatoire et le fait que les cabinets communiquent entre eux pour discuter de l'inspection et de l'inspecteur. Plusieurs réalisent aujourd'hui que les inspections de la ChAD représentent un moment qui peut être stressant, mais une expérience enrichissante pour échanger sur certaines problématiques rencontrées au sein de leur cabinet.

Pourquoi pas un cours ?

Plusieurs demandes ont été acheminées à la ChAD pour qu'elle offre un cours afin de démystifier les inspections des cabinets de 24 représentants et moins. Force est d'admettre que ce cours serait d'une grande utilité pour les administrateurs et les gestionnaires de cabinets en voie d'être inspectés mais également

les nouveaux cabinets, les sociétés ou représentants autonomes en démarrage. Donnant deux UFC aux représentants certifiés, il sera également disponible pour les non-certifiés, tels que les gestionnaires en comptabilité d'un cabinet qui veulent par exemple apprendre les lois et règlements sur le compte séparé.

C'est au congrès du RCCAQ, le mercredi 12 novembre, que j'offrirai le cours : « L'inspection, une étape enrichissante ».

Vous êtes tous les bienvenus, mais ce cours s'adresse plus spécifiquement aux :

- administrateurs et actionnaires ;
- responsables de cabinets ;
- gestionnaires au niveau de la comptabilité ;
- nouveaux qui démarrent leur cabinet ;
- certifiés (agents et courtiers) désirant bâtir leur cabinet.

La formation n'a pas pour fonction de donner des UFC pour donner des UFC mais bien de circonscrire ce qu'un cabinet devrait avoir et faire pour régulariser ses opérations afin de se conformer aux différentes obligations légales. C'est donc aussi l'occasion d'améliorer la qualité de la pratique au sein d'un cabinet, puisque le cours touchera les sujets suivants :

- Le profil du cabinet
- L'inscription et la certification
- Les obligations légales du cabinet
- La tenue des livres, dossiers et registres
- Les procédures du cabinet
- Les types de courtage particuliers
- La pratique des employés et représentants

Enfin, un bref portrait statistiques des déficiences majeures et des lacunes identifiées lors des inspections ainsi que du nombre de recommandations effectuées par les inspecteurs détruiront certaines légendes urbaines à l'effet que ce sont les petits cabinets qui ont vraiment des problèmes ou que ce sont les gros cabinets qui font de la pratique illégale.

Enrichir son cabinet, c'est avant tout faire les choses comme elles doivent être faites et respecter les règles mises en place pour garantir la qualité de la pratique et de la conformité pour assurer la protection du public. À chaque inspection, sachez que je m'enrichis et j'espère que ce soit la même chose pour vous. L'inspection, une étape enrichissante... autant pour vous que pour moi.

The full English texte is available at www.chad.ca, under « Professionals Formation and obligations » and « Conformity of Professional Practice Cards ».

UN ŒIL SUR LA CONFORMITÉ...